

## INTERVENTION DE NICOLE ET GERARD VOIDE A LA CLOTURE DU PICRI

En janvier 1995, mon frère, Pierre Léonard, déclare un mésothéliome. Le médecin traitant n'a rien vu, ni la médecine d'Air France où il travaille. Le docteur Matthieu de l'hôpital Robert Ballanger diagnostique ce cancer de la plèvre ; sa plèvre est épaisse comme une couenne et il explique qu'il a été obligatoirement exposé à l'amiante. La famille ne comprend pas, il n'a jamais travaillé dans l'amiante.

Lors de la campagne des élections présidentielles, nous repérons sur la bibliographie d'une profession de foi « le livre noir de l'amiante » où tout est expliqué. Nous prenons alors contact avec l'auteur, Patrick Herman de Ban Asbestos France. Nous faisons ensuite connaissance des scientifiques Annie Thébaud-Mony (sociologue, directrice de recherche à l'INSERM) et Henri Pézerat (cristallographe, toxicologue, maître de recherche au CNRS sur les minéraux), et adhérons à l'association. Le problème de l'amiante se trouve justement médiatisé avec les professeurs malades de l'amiante à Gérardmer et l'émission télévisée « la marche du siècle ».

Nous sommes effondrés mais nous voulons à tout prix savoir où Pierre a pu être contaminé. Les recherches à Air France ne donnent aucun résultat aussi bien à Orly qu'à Roissy où Pierre a travaillé, ce que confirmera la police lors de son enquête préliminaire.

C'est alors qu'une voisine âgée, Madame Zucchi, me dit « mais, l'usine au bout de la rue, on l'appelait l'usine d'amiante ! ». j'écris alors au Maire et, sans réponse, je me rends à la Mairie qui m'envoie au cadastre où l'on finira par me dire que cette PME broyait de l'amiante. La réponse écrite de Monsieur Gaudron, maire-adjoint, parle, elle, de silice et d'oxyde de fer. Mensonge particulièrement pernicieux puisque silice et oxyde de fer rentrent effectivement dans la composition chimique de l'amiante et ce monsieur le sait bien puisqu'on apprendra plus tard qu'il est géologue. Il prendra soin, d'ailleurs, d'écrire au CMMP l'informant de notre démarche, permettant ainsi à la PDG de prendre toutes dispositions pour faire le ménage dans ses archives et de provisionner, sans doute tout de suite, des réserves financières en cas d'action en justice.

Pris alors d'un sérieux doute, je visite le site industriel, ouvert et à l'abandon depuis 1991, et découvre que sol et murs sont couverts de poudre blanchâtre, avec des sacs en papier éventrés de poudre blanche avec la mention « zircon ».

Je retourne alors au cadastre prétextant une demande de preuves d'exposition à l'amiante pour mon médecin et Monsieur Mounier s'apitoie et m'amène l'imposant dossier CMMP. J'y découvre entre autres de nombreuses plaintes de riverains pour bruit et poussière et il me fera copie de l'arrêté d'autorisation d'ouverture de 1938 et d'un extrait du plan de l'atelier d'amiante. Mais je suis obligée de prendre en sténo une analyse de poussière datant de 1959 qui indique « qu'on ne peut affirmer si c'est de l'amiante ou du mica ».

Je me dirige alors vers la préfecture et lorsque j'évoque, au téléphone, l'amiante avec Madame Plougary des installations classées, je n'obtiens qu'un long silence puis « il faut écrire ». La réponse écrite du préfet sera : « l'usine a traité de l'amiante bleu jusqu'en 1940 pour l'armée et n'a pas repris la production après la guerre et des contrats de dépoussiérage ont été alors signés ». Or, ces contrats n'existent pas, le CMMP fournira seulement deux petites factures de nettoyage mais datant de 1989 ! puis « pas d'autre cas de mésothéliome à Aulnay, le site ne présente aucun danger ». Mensonges éhontés où le préfet vient, là, en soutien à Joëlle Briot, PDG du CMMP pollueur. Alors que le site est truffé d'amiante, nous l'apprendrons bientôt !

Nous ne croyons donc plus à la thèse officielle et nous sommes encouragés et conseillés par Annie Thébaud-Mony et Henri Pézerat. La piste environnementale est évidente, le domicile de la famille Léonard se trouve, en effet, à 70 mètres de l'usine et l'école à 60 mètres à l'époque.

S'en suivent cinq années d'enquête avec Gérard pour déjouer tous ces mensonges et surtout tenter de réunir des pièces prouvant la production d'amiante après la guerre. A cinq reprises, Gérard visitera le cadastre malgré les obstacles de Monsieur Mounier, après ma deuxième visite, et trouvera les preuves, lui aussi par ruse et par chance, exemples :

- Le plan d'atelier d'amiante ne date pas de 1938 mais de 1968 !
- trois rapports de l'inspecteur hygiène de la ville, de 1955-56 et 57, parlent bien de la production d'amiante
- l'usine génère de la poussière sur écoles, commerces, habitations
- La liste de onze broyeurs, dont celui d'amiante, date de 1968
- Une plainte des parents d'élèves de 1971 se plaint de la poussière qui rend les enfants malades
- le CMMP se débarrasse du site pollué en le vendant à l'agence immobilière Abitan pour la réalisation de 11 pavillons avec jardins (dixit sa pancarte publicitaire)

En juin 1996, Gérard rentre à son tour dans le site toujours ouvert aux quatre vents et confirme, comme moi, que des films plastiques sont tendus en guise de faux-plafonds dans une tentative d'arrêter la poussière vers l'extérieur. En vain, car les bâtiments, eux, n'ont jamais été étanches contrairement aux prescriptions de l'arrêté d'ouverture. Il prélèvera 12 échantillons examinés par Henri Pézerat qui seront inexploitable mais éviteront une très grosse dépense auprès d'un laboratoire agréé.

Gérard poursuit sa pêche aux services des installations classées de la préfecture, visite obtenue de haute lutte mais avec interdiction, cependant, de faire des photocopies. La pêche est bonne :

- Courrier d'un lieutenant-colonel de pompiers évoquant un incendie dans l'usine le 6/07/1962 qui confirme comme « activités : broyage et effilochage d'amiante », le

bâtiment est détruit mais la production continue et la poussière s'échappe par les trous béants. Sur cet incendie, nous n'obtiendrons pas de pièce justificative malgré nos démarches auprès des pompiers de Paris qui nient, eux, l'existence de cet incendie. Mais les archives du journal Le Parisien en parlent et il nous délivre la page concernée.

Autres renseignements butinés par Gérard :

- L'amiante avant-guerre était destinée aux sous-marins de l'armée
- 4000 tonnes d'amiante bleu ont été évacuées avant l'arrivée des Allemands
- Installation d'une porcherie de 100 animaux durant la guerre dans l'atelier d'amiante
- Poussière à l'intérieur des maisons jusqu'à 160 mètres de l'usine
- 3 mm de poussière sur les tombes du cimetière mitoyen

En 1997, plusieurs échanges fructueux pour notre recherche :

- avec Monsieur Janel du STIIC (service technique interdépartemental d'inspection des installations classées insalubres et dangereuses en Ile de France) par téléphone. Dialogue surréaliste où, à toutes les questions et objections de Gérard, Monsieur Janel répète en boucle la même phrase : « la farine d'amiante était bien l'activité principale du CMMP mais c'était avant la guerre et cette production n'a pas repris après la guerre » ! et il refuse de laisser consulter le dossier
- avec l'inspection du travail d'Aulnay par téléphone également: « il y a bien une chemise CMMP mais elle est vide, ce n'est pas normal ! ». S'en suivra une lettre indiquant que « bien que des monticules de farine d'amiante bleu ont été stockés, nous n'en connaissons pas la période ». La police retrouvera plus tard le dossier à l'inspection du travail à Bobigny.
- avec une visite au docteur Moreau à la clinique Jean Moulin à Bondy qui trouve anormal le nombre de mésothéliomes à Aulnay et le dit au médecin de famille.
- avec des riverains de l'usine qui se sont battus auprès des autorités ministérielles, contre les poussières, mais en vain.

La colère nous envahit alors. Toutes nos informations sont transmises à maître Jean-Paul Teissonnière du cabinet TTLA qui dépose une plainte contre X en 1998. De même, nous alertons le ministre de la santé, Bernard Kouchner, lui demandant un recensement des malades du mésothéliome à Aulnay-sous-Bois (Il n'aura lieu qu'en 2014, soit seize ans plus tard et après bien des péripéties).

Nouvelles démarches en 1999 avec, là aussi, des résultats conséquents :

- En rusant encore une fois, Gérard passera l'hiver aux archives de la mairie pour éplucher les comptes-rendus des conseils municipaux de 1937 à 1970. Il en ressortira quelques photocopies confirmant la présence d'amiante après la guerre, que de 1954 à 1959 les élus municipaux alertent le préfet à de nombreuses reprises, le maire déclarant : « quand on s'adresse au préfet, on s'adresse à un mur ». Nombreuses plaintes et pétitions ininterrompues avant l'ouverture en 1938 jusqu'à la fermeture.
- Gérard rencontre au siège de l'ANDEVA, où il faisait des permanences, Monsieur Krusnic, ingénieur chimiste, qui lui montre l'annuaire de la chimie 1985-86 dans lequel figure le CMMP pour la vente de poudre d'amiante dans son usine d'Aulnay (La PDG déclarera plus tard que ce n'était que de la commercialisation de sacs d'amiante et que le broyage a cessé dans les années 1970).
- Le lieutenant de police Guillouzouic, de l'enquête préliminaire, déclare qu'un inspecteur du travail lui a confirmé la production d'amiante après la guerre. Nous lui envoyons nos informations en lui indiquant que nous n'avions pas eu le droit d'en faire des photocopies.

En janvier 2000, nous alertons Madame Pons, directrice de l'école maternelle du Bourg sur la pollution actuelle du site CMMP devenu mitoyen après la disparition du maraîcher (Françoise Briot, ex PDG du CMMP, tentera, un an plus tard, de la convaincre de l'absence de danger).

En mars 2000, Gérard, sur les conseils d'Henri qui lui donne les numéros de cartons d'archives, se fait passer pour un géologue et obtient ainsi l'accès aux archives départementales. L'astuce était de consulter le dossier de l'usine Idéal Standard où Gérard avait repéré que le contrôle du CMMP se faisait systématiquement en même temps que celui de cette grande usine sidérurgique. Il constate alors que le CMMP est contrôlé presque chaque année de 1954 à 1974, que les poussières ne cessent de se répandre dans le voisinage et que les demandes de réaliser l'étanchéité des ateliers restent lettres mortes. La protection en haut lieu est évidente car il est écrit : « l'autorité préfectorale n'est pas contrainte de tenir compte de l'avis du maire ».

Grâce à la revue mutualiste mensuelle «VIVA », nous saisissons la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) qui nous ouvre alors le sésame des photocopies des 360 documents demandés que nous remettons à nos avocats, à la police, à la presse, à la direction du ministère de la santé, et plus tard à l'INVS.

En juillet 2000, la plainte contre X est acceptée et un juge d'instruction est nommé. Comme par enchantement, le préfet se manifeste alors par un arrêté réclamant au CMMP de rechercher l'amiante sur son ancien site. S'en suivent les premières médiatisations : VIVA, CANAL+, LE PARISIEN, France 3, EUROPE 1 ...

L'idée d'une réunion publique à Aulnay va germer dans notre tête, non sans hésitation. Nous distribuons, Gérard et moi, 4000 invitations autour de l'usine, sous l'égide d'Addéva 93 nouvellement créée, avec peu d'espoir car nous pensons que cette histoire est trop vieille, le quartier a changé.... Mais, à notre grande surprise, les personnes affluent à la salle Gainville et plus de 100 d'entre-elles s'y entassent. Nous expliquons alors notre enquête. C'est alors que l'émotion gagne toute la salle. Des malades se lèvent et parlent. Henri Pézerat et Alain Bobbio de l'ADDEVA 93 expliquent le drame de l'amiante. Sont également présents à cette réunion publique : le journal Le Parisien, Fabrice Nicolino du journal Politis, la documentariste Frédérique Lebrun, notre avocat François Lafforgue. Seul Gérard Gaudron, maire-adjoint à l'époque, minimise le problème, son seul souci est que nous ne formions pas une opposition municipale. Etonnamment, les Renseignements généraux féliciteront Gérard pour avoir fait venir tant de monde.

La carence des autorités ne fait plus de doute. Notre conclusion est la suivante :

- Le préfet de 1938 était parfaitement au courant de la nocivité de l'amiante et, malgré les pétitions des riverains, autorise l'ouverture sous condition, néanmoins, d'étanchéité des ateliers
- Le CMMP viole les règles de sécurité, rien n'est étanche, la poussière envahit constamment le quartier et les plaintes des riverains sont incessantes
- La préfecture laisse faire. Pire, car 101 contrôles s'échelonnent jusqu'en 1989 sans aucun résultat
- Les préfets successifs de 1995 à 2000 feront obstruction à la consultation du dossier

Très vite, nous souhaitons développer un mouvement de lutte citoyen et jusqu'à six associations feront face aux autorités : BAN ASBESTOS FRANCE, le collectif des riverains et victimes du CMMP, l'ADDEVA 93, les parents d'élèves FCPE et LIPE, AULNAY ENVIRONNEMENT. Elles sont soutenues par des scientifiques, des avocats, des élus, des médecins, des journalistes....

Monsieur Perret, secrétaire général de la préfecture, reçoit Gérard, Alain, Madame Pons (directrice de l'école maternelle mitoyenne) et Robert Morize (victime qui décèdera ensuite ainsi que 4 autres membres de sa famille). Nous lui remettons trois fiches techniques où tout est dit :

1. Fermer le site à l'abandon et ouvert aux quatre vents dont les enfants font un terrain de jeux (Le portail sera soudé seulement un an plus tard)
2. Dépolluer et démolir le site industriel en toutes sécurités (Il faudra attendre douze ans et beaucoup de tergiversations pour simplement faire appliquer la loi)
3. Rechercher les malades. Nous en trouvons déjà vingt (Il faudra attendre pour cela l'année 2014 pour une première et unique recherche).

La docteure Salamanca, médecin chef de la DDASS (direction départementale d'action sanitaire et sociale) reçoit Gérard accompagné de la docteure du Conseil Général Michèle Vincenti. Elle n'a pas été prévenue, ni par son ministère, ni par la préfecture mais est, néanmoins, vite convaincue de la catastrophe sanitaire d'autant qu'elle possède des statistiques officielles dénombrant trois fois plus de mésothéliomes à Aulnay qu'en Ile de France. Elle décroche son téléphone et organise, sur le champ, une réunion officielle et une date est retenue. Mais cette réunion n'aura jamais lieu, le préfet y mettra son veto.

A nouveau, nous distribuerons Gérard et moi avec l'aide d'André Détaux (riverain future victime avec son épouse) 4000 « appels à témoins » dans les boîtes aux lettres.

En 2002, dix plaintes au pénal s'ajoutent à celle de notre famille et c'est François Lafforgue qui gèrera cet important dossier, aussi bien au pénal que pour l'indemnisation des victimes.

Une nouvelle réunion publique réclame :

-un carottage à l'emplacement des onze broyeurs (il faudra attendre 2010 pour constater que l'amiante a pénétré dans le sol jusqu'à 3 mètres de profondeur).

-le colmatage du mur de l'école maternelle devenu mitoyen de l'usine, véritable passoire laissant s'échapper la poussière.

En mai, réunion houleuse en préfecture. Devant un aéropage officiel, monsieur Perret, agressif et méprisant, somme Gérard et Alain d'apporter la preuve que la pollution du CMMP a provoqué des maladies faute de quoi il n'y aura pas de recherches officielles. Alors que nous dénombrons déjà 47 malades, la DDASS n'en trouve, elle, que 3 !

En 2003, nous remettons 35 dossiers de malades (avec leur accord) au docteur Creuseveau, nouveau médecin chef de la DDASS.

Nouvelle réunion publique, nouvelle motion aux autorités dénonçant leur lenteur et exigeant les études de pollution et un chantier de désamiantage dans les règles de l'art.

S'en suit une rencontre à l'INVS où la docteure Imbernon nous écoute poliment ... Pas de nouvelle du docteur Creuseveau qui avouera à Gérard que le préfet, une fois de plus, a mis son veto.

En 2004, nouvelle réunion publique, nouvelle motion aux préfet, maire, DDASS, Inspection du travail, STIIC, médecin du travail, ministre de la santé, ministre de l'environnement.

L'INVS se manifeste, enfin, et nous propose d'envoyer aux victimes un questionnaire irréaliste de 27 pages où il s'agit de cocher des cases et le renvoyer à la CIRE (cellule inter-régionale d'épidémiologie). Finalement, une ultime réunion « de la dernière chance » se

tiendra à l'INVS. Trois groupes de travail doivent se mettre en place (ils ne se réuniront jamais). Annie mettra fin à ces tergiversations en exigeant fermement de la CIRE – INVS de faire réaliser par des professionnels de santé des entretiens de malades à leurs domiciles afin de retracer leurs parcours professionnels et résidentiels.

En 2005, devant cette inertie officielle, nous organisons une manifestation de rue le 16 avril et 300 personnes défilèrent dans la ville. Les parents d'élèves en sont à leur deuxième pétition de 400 signatures.

S'en suivent deux réunions en sous-préfecture où est, enfin, envisagée la démolition du site pollué. Début d'une longue bataille pour exiger le confinement du désamiantage sous bulle.

En janvier 2006, nouvelle manifestation de rue/conférence de presse, avec motion et médiatisation, exigeant du préfet de prendre les mesures face aux dégradations de toitures menaçant la cour de l'école, de dépolluer l'ensemble des bâtiments et non le seul ancien atelier d'amiante, de démolir sous confinement et de faire payer le pollueur.

En mars, nouvelle conférence de presse à Bobigny avec le président du conseil général. 70 malades recensés dont 19 mésothéliomes (toujours aucun chiffre officiel), des cancers radio-induits nous font soupçonner le zircon radioactif broyé par milliers de tonnes. A nouveau : motions, presse, télévision et radio.

Publication, enfin, en 2007, de l'étude de la CIRE-INVS, apportant la preuve officielle, exigée par le préfet, du lien entre la pollution et les malades. Une première en France, fruit de la collaboration des auteurs, Emilie Counil et Hubert Isnard, avec les associations qui, elles, ont fourni, outre les dossiers des malades, les résultats de nos cinq années d'enquête. L'étude recommande la recherche active des malades en collaboration avec le mouvement citoyen créé. Conférence de presse du préfet à cette occasion ; les associations sont ignorées, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, s'approprie l'étude et lance un numéro vert en vue de rechercher les malades. Flop total : 10 appels sur des centaines attendus ! Malgré nos interventions, les associations ne seront jamais mentionnées sur ce numéro vert.

En juin, la motion de la réunion publique est tout entière consacrée au chantier de démolition prévue à ciel ouvert et interpelle vigoureusement toutes les autorités concernées afin d'exiger le respect de la loi.

A deux reprises, nous avons alerté tous les médecins d'Aulnay-sous-Bois sur cette catastrophe sanitaire, sans succès. Néanmoins, lors d'une réunion publique municipale, à l'automne, l'association des médecins « Aulnay Santé » nous propose de collaborer. Elle organise alors une réunion publique avec la docteure Ségonia-Kueny du Ministère de l'environnement mais pas question d'évoquer l'amiante au CMMP. Annie et Nicole en sont prévenues sur place et elles quitteront donc les lieux avant le début du débat.

En janvier 2010, le docteur Allouch, conseiller municipal d'opposition, mandaté, préside le comité de pilotage créé par la ville mais il sera chapeauté en permanence par l'adjointe à la santé, Evelyne Demonceaux. Durant 5 ans, il recevra bénévolement plus de 70 personnes à une permanence hebdomadaire et travaillera en étroite collaboration avec Gérard, lui transmettant les cas en vue d'indemnisation via nos avocats. Le bilan alors : 93 malades dont 23 mésothéliomes.

Nous réclamons à l'ARS (agence régionale de santé) au nom du comité de pilotage, une étude de faisabilité pour la recherche des malades préconisée par la CIRE. Nous proposons, pour se faire, l'équipe scientifique GIS COP 93 et un budget de 85 000 euros.

L'étude GIS COP 93, publiée en 2012, démontre qu'il est effectivement possible de retrouver les personnes exposées, encore vivantes, les évaluant entre 20 000 et 40 000. Nous fournissons, à cette occasion, une centaine de dossiers que l'étude géolocalisera dans un rayon de 2500 mètres autour de l'usine. Cette étude, là aussi, est une première en France. Les auteurs, Emilie Counil, Benjamin Lysaniuk, Anne Marchand préconisent un lieu dédié pour les victimes, afin de les accueillir, les informer, les aider et leur assurer un suivi post-exposition. Forts de ces deux études, nous offrons notre collaboration active à l'ARS, accompagnés des docteurs Allouch et Matthieu, mais en vain.

En 2014, le dispositif ARS de recherche et de suivi des personnes exposées voit enfin le jour. Nous sommes invités à un comité de suivi mais réduits au rôle de figurants. Il n'y a rien à négocier, le dispositif est ficelé et il a été décidé en haut lieu entre la ministre Marisole Touraine, le député Goldberg (qui ne connaît pas le dossier et n'a jamais pris contact avec nous) et l'adjointe Evelyne Demonceaux. Ceci dans le dos du docteur Allouch, président du comité de pilotage. En fin de compte, une concertation entre « camarades » ....

Et plus question de rechercher les 40 000 exposés, il faudra se contenter des 14 000 anciens élèves des écoles voisines ; oubliés les anciens travailleurs de l'usine et les malades exposés au zircon (radioactif), refusés le suivi post-exposition et l'aide à la structure locale d'information (Ci3a) mise en place bénévolement. Sont seulement prévus une simple information sur les maladies de l'amiante avec recommandation de consulter son médecin traitant et un plateau téléphonique censé renseigner. Plus grave, l'ARS prévoit d'emblée la destruction des adresses actuelles des anciens élèves retrouvés, interdisant tout suivi dans le temps. Nos protestations n'y feront rien.

Le bilan ARS ne doit pas être très brillant puisque nous l'attendons toujours aujourd'hui, malgré moult relances. Tout ce que nous savons, par la presse, c'est que ce ne sont que 7000 lettres, sur un potentiel de 14000, qui ont été expédiées. Le mépris est total, il y a la volonté délibérée de faire le minimum du service minimum. Bien vite, les études CIRE-INVS, GIS COP 93 et le dispositif ARS, disparaîtront du site internet de l'ARS, de même, les brochures papier CIRE-INVS seront détruites et nos protestations n'y changeront rien.



En 2015, les associations ont été auditionnées au groupe amiante du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Les demandes, là aussi, sont restées lettres mortes.

Le seul bilan est donc celui des associations avec la mise en place du Ci3a (centre d'information et d'accompagnement des personnes exposées à l'amiante à Aulnay).

Le nouveau Maire, Monsieur Bruno Beschizza, nous accorde des locaux au centre médical municipal Louis Pasteur à Aulnay. Une permanence hebdomadaire prend le relais de celle du docteur Allouch indisponible pour raisons de santé. Des professionnels de santé bénévoles, Marie-Françoise Rofort, Hubert Isnard, Annie Thébaud-Mony et Anne Marchand, accueillent, informent, apportent une aide psychologique et sociale pour assurer le suivi post-exposition. Les dossiers pour indemnisation sont transmis aux avocats, via Gérard comme depuis le début.

Il s'agit de tenter d'assurer ce suivi préconisé par les études CIRE-INVS et GISCOP 93 en lieu et place de l'ARS défaillante.

En même temps, Gwenaëlle Bourdon, journaliste au Parisien/Aujourd'hui en France, obtiendra de sa rédaction 3 pages sur un numéro du dimanche, déclenchant une médiatisation (presse, TV et radio) qui touchera toute la France. C'est ainsi que des malades en province, qui ont quitté Aulnay depuis longtemps, se manifesteront, comme Paul Dupeyroux dont la fille, Virginie, nous a rejoint dans notre combat et a même écrit un livre accusateur « amiante et mensonge : notre perpétuité ».

Léa Prost, étudiante en master 1 géographie de l'université Jean Moulin de Lyon, recensera en 2016 dans son étude à partir des dossiers de l'ensemble des associations : 352 personnes exposées pour la plupart riveraines (54 mésothéliomes pleuraux et du péritoine, 33 cancers broncho-pulmonaires, 27 asbestoses, 78 plaques pleurales et 42 autres cancers radio-induits dont le zircon radioactif est pointé du doigt). Plus de 100 dossiers seront indemnisés au mieux grâce à nos avocats.

Faute de moyens, le Ci3a n'a pu poursuivre la recherche des personnes exposées et/ou malades. Néanmoins, une recherche, lancée en 2018 à l'initiative du Collectif des riverains et victimes du CMMP, démontre que la démarche est payante puisque sur la base des dossiers de malades gérés par l'association, 200 questionnaires ont été envoyés générant 71 nouvelles personnes recensées. On imagine les résultats si une recherche officielle avait été entreprise !

L'impunité, elle, est totale puisque 13 ans d'instruction judiciaire aboutissent à un non-lieu, les coupables de l'époque étant tous au cimetière. François Lafforgue et Annie Thébaud-Mony en parleront tout à l'heure.

### **EN CONCLUSION**

Le premier enseignement, dans cette affaire, est que nous démontrons malheureusement les carences des autorités qui disposaient, pourtant, des lois et réglementations pour remplir leur rôle de protection de la santé des citoyens.

Plus qu’une faillite, nous avons constaté : passivité, réticences puis complaisance et finalement connivence envers le pollueur CMMP.

Le deuxième enseignement que nous en tirons, est que lancer l’alerte ne suffit pas. En plus de l’acharnement, l’indignation, la volonté de justice, il importe de ne pas rester seuls.

En effet, ce mouvement citoyen a pu tenir tête aux Ministres, Préfets, professionnels, experts, Maires et autres autorités diverses, grâce à la rencontre, avec aussi un peu de hasard et de chance, entre des citoyens, des scientifiques, des associations « sachantes », des médecins, des avocats, certains élus et des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle et à leur unité d’action permettant ainsi de faire prendre la « mayonnaise ».

Fait à Orly, le 6 novembre  
2019.